



Délibération du Conseil Municipal Séance du 10 mars 2025

L'an 10/03/2025, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BORTOT Pascal.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 12

Présents : 8

Nombre de suffrages : 11

Date de convocation
24/02/2025

Envoyé en préfecture le 14/03/2025

Reçu en préfecture le 14/03/2025

Publié le 14/03/2025

ID : 021-212105852-20250310-2025_11-BF

Présents :

M. BLOT Dominique, M. BOEUF Alain, M. BORTOT Pascal, M. COUPECHOUX Franck, M. DE LA TOUR D'AUVERGNE Max, Mme MARET Chantal, Mme PEDRON Nathalie, Mme TERRIER Sandra

Absents excusés : Mme GADY Sarah, procuration à PEDRON Nathalie
Mme SORBIER Chloé, procuration à MARET Chantal
M. MONCHAUX Eric, procuration à M. BLOT Dominique

Absent : M. LUCOT Pierre

Secrétaire de séance : M. BLOT Dominique

Objet : Vote du budget principal de l'année 2025 (Délibération n° 2025-11)

M. le Maire présente le projet de budget primitif pour 2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, adopte, à l'unanimité le budget pour l'exercice 2025 comme suit :

Investissement

Dépenses	1 559 023,84 € (dont 104 000 € de restes à réaliser)
Recettes	1 559 023,84 €

Fonctionnement

Dépenses	1 301 522,57 €
Recettes	1 429 986,40 € (dont 654 346,40 € d'excédent)

Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget primitif 2025.

Rappelle la délibération n° 2021-23 du 14 juin 2021 autorisant la fongibilité des crédits.

Pour extrait certifié conforme.
Fait à Saulon-la-Chapelle
Le Maire, Pascal BORTOT

